

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AOÛT 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-48

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le premier août à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 25 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL
AVEC « TRAINEAU DINGO »

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les termes de la délibération 2021-49 portant validation de la convention d'occupation des sites de chiens de traîneau avec TRAINEAU DINGO.

Dans le cadre de son activité de chiens de traîneau, TRAINEAU DINGO souhaite se localiser sur une partie de la parcelle ZC5 conformément au plan annexé à cette délibération.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition. Une redevance de 50€ serait demandée en contrepartie de l'utilisation du réseau électrique de la mairie.

Envoyé en préfecture le 03/08/2022

Reçu en préfecture le 03/08/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20220801-202248-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain
communal avec TRINEAU DINGO.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SECON
1^{er} adjoint au Maire

